Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_03-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

**Effectif légal du Conseil : 47**

**Membres en exercice : 47**

**Membres présents : 34**

DELIBERATION
n° 2023 - 04 - 03

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"**

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :**
Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Laurent BOUDELIER.

**Pouvoirs :**
Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Laurent DURANTEAU / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Jean-Yves LEBOURDAIS est désigné secrétaire de séance.

## Désignation du Directeur de la régie d'assainissement du Pays de Saint Gilles Croix Vie

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_03-DE

La régie pour l'exploitation en régie de l'assainissement du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dont la création ainsi que les statuts ont été approuvés par délibération n° 2018 1 04 du 25 janvier 2018, a notamment pour objet, conformément à ses statuts, d'assurer la gestion du service assainissement sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, et ce, à compter du 1er janvier 2018.

Conformément à l'article L 2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Directeur de la régie est désigné par le Conseil Communautaire sur proposition du Président. Suite au départ en retraite de Monsieur Patrice RAVON précédemment désigné à cette fonction, il est proposé de désigner un nouveau Directeur de cette régie.

En vertu des statuts de la régie, le Directeur est chargé du fonctionnement des services de la régie.

A cet effet, il :
- assure l'organisation générale du service et le contrôle du budget ;
- procède, sous l'autorité du Président de la Communauté d'Agglomération, aux ventes et aux achats courants ;
- peut, sous la surveillance et la responsabilité du Président, recevoir en toutes matières intéressant le fonctionnement de la régie, délégation de signature de celui-ci ;
- assiste aux séances du Conseil d'Exploitation dans les conditions prévues à l'article 9 ;
- nomme et révoque les agents de la régie ;
- prépare le budget.

En cas d'absence, ou empêchement, le directeur est remplacé par un fonctionnaire, après avis du conseil d'exploitation.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de désigner Monsieur Jérôme DOUCET en qualité de Directeur de la régie et de fixer sa rémunération en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, augmentée éventuellement du supplément familial de traitement et du régime indemnitaire applicable au sein de la collectivité.

**Le Conseil Communautaire,**
**Dûment convoqué,**
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1412-1, R. 1412-1, L. 2221-1 à L. 2221-14, R. 2221-1 à R. 2221-17 et R. 2221-63 à R. 2221-94,**
**Vu le Code Général de la Fonction Publique,**
**Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,**
**Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en vigueur approuvés par arrêtés préfectoraux DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,**
**Vu la délibération n° 2018 1 04 du 25 janvier 2018 portant création et adoption des statuts de la « régie pour l'exploitation en régie de l'assainissement du Pays de Saint Gilles Croix de Vie »,**
**Vu les statuts de la « régie pour l'exploitation en régie de l'assainissement du Pays de Saint Gilles Croix de Vie » et notamment les articles 11 à 13,**
**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 mai 2023,**
**Vu le rapport,**
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**<u>Article 1</u> : de désigner Monsieur Jérôme DOUCET en qualité de Directeur de la régie pour l'exploitation en régie de l'assainissement du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;**

**<u>Article 2</u> : de fixer la rémunération du Directeur de la régie pour l'exploitation en régie de l'assainissement du Pays de Saint Gilles Croix de Vie selon la grille indiciaire et les compléments indemnitaires réglementaires ;**

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 2 0 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_03-DE

**<u>Article 3</u> : de charger Monsieur le Président de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré,**
**Les jour, mois et an que dessus,**
**Au registre sont les signatures,**
**Pour copie conforme,**

**Givrand, le 20 juin 2023**

**Le Président,**

**François BLANCHET**

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

**Certifié exécutoire par le Président compte tenu :**
- de la transmission au contrôle de légalité le : 2 0 JUIN 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 2 0 JUIN 2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.*